

Les pôles de compétitivité : état des lieux et perspectives au printemps 2008

La politique des pôles de compétitivité a créé une dynamique ; ses outils sont, bien sûr, perfectibles et adaptables. Mais pour réussir, les pôles ont avant tout besoin d'une continuité et d'une visibilité du soutien public qui accompagnent au mieux la définition et la mise en œuvre de leur stratégie propre.

par **Grégoire POSTEL-VINAY**, ingénieur général des mines*

La politique des pôles de compétitivité (lancée à l'automne 2004) vise à répondre à un enjeu de croissance et d'emploi en France, dans un triple contexte : le développement de l'économie de la connaissance qui pose en des termes renouvelés la question de la compétitivité, des technologies émergentes qui permettent de répondre à des attentes sociétales nombreuses (énergie, santé, transports, communication, sécurité...), un enjeu d'attractivité du territoire pour les activités à forte valeur ajoutée, enfin, permettant de répondre de façon structurelle, à moyen et long terme, au défi des délocalisations d'entreprises, liées à la mondialisation. Cette politique s'inscrit, en outre, dans le cadre des engagements européens de la France.

Cette politique s'inspire de ce qui avait été entrepris, au cours de la décennie précédente, pour le pôle Minatec et la nanoélectronique. Mais, prenant acte de la priorité à apporter désormais aux enjeux de la concurrence mondiale, elle rompt, par son ampleur et

ses méthodes, avec la politique des systèmes productifs locaux conduite au titre de l'aménagement du territoire. Elle conserve toutefois une composante d'aménagement du territoire, intégrant, à côté des pôles mondiaux ou à vocation mondiale, des pôles tout aussi dynamiques, mais qui répondent à des marchés plus restreints.

Il s'agit de combiner, dans un espace géographique donné, des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche (publiques ou privées) engagés dans une démarche partenariale visant à dégager des synergies, autour de projets communs au caractère innovant. Il s'agit aussi de dégager, au travers des feuilles de route que les pôles élaborent pour eux-mêmes, une vision d'avenir et des ambitions crédibles qui catalysent les énergies et les talents de notre pays et qui soient susceptibles d'attirer des talents d'excellence d'autres pays. Le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 5 juillet 2007 a décidé de poursuivre la politique des pôles de compétitivité au-delà de 2008, à l'issue de l'évaluation globale du dispositif de soutien public et de l'évaluation individuelle des 71 pôles de compétitivité.

* L'auteur ne s'exprime dans cet article qu'à titre individuel.

Ce numéro des Annales des Mines est le bienvenu, qui permet de donner plusieurs éclairages, complémentaires et indépendants, sur l'état des lieux, en même temps que des pistes d'avenir. Les quelques lignes qui suivent sont une contribution en ce sens : quel est le contexte, où en sommes-nous, que peut-on attendre des pôles, quels outils sont nécessaires pour l'avenir ?

QUEL EST LE CONTEXTE ?

Plusieurs fondamentaux n'ont pas changé, depuis la création des pôles :

- Une économie industrielle et de services (à l'industrie ou à caractère industriel), schumpetérienne, où l'innovation est une ardente obligation pour qui ne veut pas régresser et s'appauvrir, en termes relatifs ;
- Une Europe qui demeure le premier marché mondial, et dont la capitalisation des entreprises croît sur la période récente plus vite que celle des Etats-Unis, mais moins vite que celle des pays émergents, représentant environ 30 % du total mondial ;
- L'émergence de la Chine et de l'Inde en tant que puissances industrielles de premier plan, qui s'autonomisent progressivement quant à leur recherche et à leurs brevets, après deux décennies de symbiose (principalement avec les Etats-Unis, secondairement avec les pays de l'Union) ;
- Le dynamisme particulier de certains pôles, notamment aux Etats-Unis, dans la création de grandes entreprises innovantes, en symbiose avec un appareil d'enseignement supérieur efficace et orienté, pour une bonne part, vers ces créations : sur les vingt premières capitalisations américaines, 5 ont moins de 40 ans : Microsoft (3^e), Google (6^e), Cisco (11^e), Apple (15^e), Intel (20^e). Toutes relèvent du secteur des TIC. Et, si l'on prend les deux critères de performance que sont la capitalisation boursière et la création d'emplois d'entreprises récentes, de plus de 10 000 employés et 20 G\$ de chiffre d'affaire annuel (toujours aux USA, en général), on trouve 11 entreprises américaines, qui présentent des caractéristiques intéressantes : 64 % de leurs créateurs sont d'origine étrangère, les deux tiers des créateurs ont été formés à Stanford ou à Berkeley, (la Californie bénéficie, à elle seule, d'environ 40 % des 135 Mds\$ de R&D publique fédérale), et 36 % d'entre eux étaient encore étudiants lorsqu'ils ont créé leur entreprise, du fait du fort soutien de l'université à ce type d'activité ;
- L'émergence d'une réelle coopération européenne tant en matière d'innovation que d'enseignement supérieur, (programmes Euréka, 7^e PCRD, Erasmus) ;
- L'existence de pôles d'excellence mondiaux en Europe, constitués principalement au cours des deux dernières générations, notamment sur des « gros objets » impliquant une interaction privé-public (industries liées aux grandes infrastructures de transport ou d'énergie, aéronautique, spatial) (ainsi, plus récemment, que dans les nanotechnologies et les biotechnologies) ;

- En France, un relatif sous-investissement durant les douze années précédant 2004, lié à des politiques tournées davantage vers la demande que vers l'offre (en regard des principaux autres pays industrialisés), ce qui n'a pas permis d'orienter suffisamment l'appareil productif et les qualifications correspondantes vers les hautes technologies. Il en résulte une dégradation du solde manufacturier, même si celui-ci reste excédentaire. D'autres éléments sont plus récents, et leur ampleur de nature à impacter des politiques structurelles :

- L'évolution des parités monétaires (le dollar a perdu un tiers de sa valeur en euros depuis le premier appel à proposition des pôles et, depuis juillet 2001, l'euro s'est apprécié, en dollars là encore, de 85 %) : cela implique un ciblage des priorités sur les domaines qui sont le moins sensibles au différentiel de compétitivité qui en résulte ;
- L'évolution corrélative du cours de pétrole, et les engagements de l'Union lors du conseil européen du 7 mars 2007 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, impliquant un investissement accru dans les éco-industries et les énergies permettant de réduire l'effet de serre (nucléaire et nouvelles technologies de l'énergie, ainsi que maîtrise de l'énergie), mais aussi, l'intérêt d'attirer des pétrodollars dans les investissements en Europe, et de réduire une facture énergétique (de 45,2G€ en 2007), à elle seule supérieure au déficit commercial global ;
- La crise du crédit aux Etats-Unis, qui (pour le moment) fait de l'Union européenne le principal havre de paix et d'investissement dans le monde, même si elle est impactée par ce ralentissement (la Chine vient d'annoncer un objectif de croissance de 8 %, en repli de 3 % par rapport à l'année précédente et ce, dans un contexte inflationniste) ;
- Le ralentissement de la croissance en Europe, quoique limité, peut obérer certaines marges de manœuvre. Ce serait une erreur cependant que de conduire des politiques pro-cycliques : l'efficacité des politiques en faveur de l'innovation, la qualité d'équipes de R&D, dépendent d'une certaine constance dans l'investissement suivi. A titre d'exemple, la Commission pour la libération de la croissance française s'est clairement prononcée en faveur du maintien d'une haute priorité de l'effort d'innovation, à la fois au travers de politiques horizontales et en faveur de PME innovantes, et de politiques orientées vers les technologies et vers les marchés les plus porteurs. Hors d'Europe, tant les programmes électoraux aux Etats-Unis que le discours de politique générale du Premier Ministre chinois (du 17 octobre 2007) vont dans le même sens.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

- 71 pôles de compétitivité ont été labellisés (depuis le CIADT du 12 juillet 2005), en faveur desquels l'Etat a prévu d'affecter une enveloppe de 1,5 milliard d'euros

sur la période 2006-2008, en donnant la priorité à des projets de recherche et développement collaboratifs, c'est-à-dire réunissant entreprises et laboratoires. Ce choix résulte d'analyses d'économie industrielle et de comparaisons internationales qui montrent l'importance, pour notre pays, d'accroître la R&D orientée vers l'innovation au sein des entreprises, la coopération entre recherche publique et entreprises, et de renforcer les réseaux scientifiques et technologiques. Au total, fin 2007, des projets représentant un montant de dépenses de R&D de près de trois milliards d'euros, concernant plus de 9 000 chercheurs et incluant un financement public de 930 M€ (dont plus de 520 M€ assurés par l'Etat) ont été contractualisés. Sur les quatre premiers appels à proposition, le taux de sélection des projets présentés s'est établi à 43 % ;

- Le processus est en expansion : en 2006, le fonds unique interministériel (FUI) a cofinancé, à hauteur de 154 M€, 108 projets avec 537 partenaires, l'ANR est intervenue en faveur des pôles à hauteur de 175 M€ sur le volet amont de 242 projets, OSEO pour 280 projets (pour un montant de 83M€) et l'AIL, pour 80 M€ (sur deux projets). Au total, les acteurs publics, y compris les collectivités locales et les régions, ont participé à hauteur de 634 M€, pour 667 projets. En 2007, les engagements du FUI ont été de 233 M€ (+ 52 %), et les 862 partenaires représentent un accroissement de 60 % (ce qui traduit un rôle accru des PME). Il est encore trop tôt, à l'heure où sont écrites ces lignes, pour avoir

un décompte définitif des participations des agences et collectivités locales, mais le budget de l'ANR est en croissance et la part concernant les entreprises a été maintenue (il en va de même pour OSEO). Enfin, l'AIL, avant sa fusion avec OSEO, a vu plusieurs de ses projets avalisés au regard du droit de la concurrence européen ; sa contribution au total de l'activité des pôles aura donc aussi été en croissance, en 2007.

- Les pôles ne sont pas, cependant, réductibles à des « usines à projets » : la coopération induite par des acteurs qui ne se connaissaient pas auparavant, grâce à des structures de gouvernance dynamiques, peut sur le long terme accroître l'effet cluster, au-delà du résultat chiffré des projets cofinancés. Il faut noter, à cet égard, que ces structures de gouvernance ne sont pas une spécificité française : on en trouve de similaires aux Etats-Unis (à San Diego, par exemple), au Japon, en Corée du Sud...

- Un autre enseignement a été l'adhésion, immédiate et intense, du tissu économique au concept de pôle de compétitivité : 105 candidatures ont été enregistrées au premier semestre 2005 lors de l'appel à candidatures initial pour le label pôles de compétitivité. Il y avait donc bien une carence de marchés permettant l'entretoisement de compétences, qui est ainsi en voie d'être comblée.

- Les articles de ce numéro détaillent, de façon plus précise, l'état de nombreux pôles : il convient de remarquer qu'il n'existe pas de modèle unique, mais des situa-

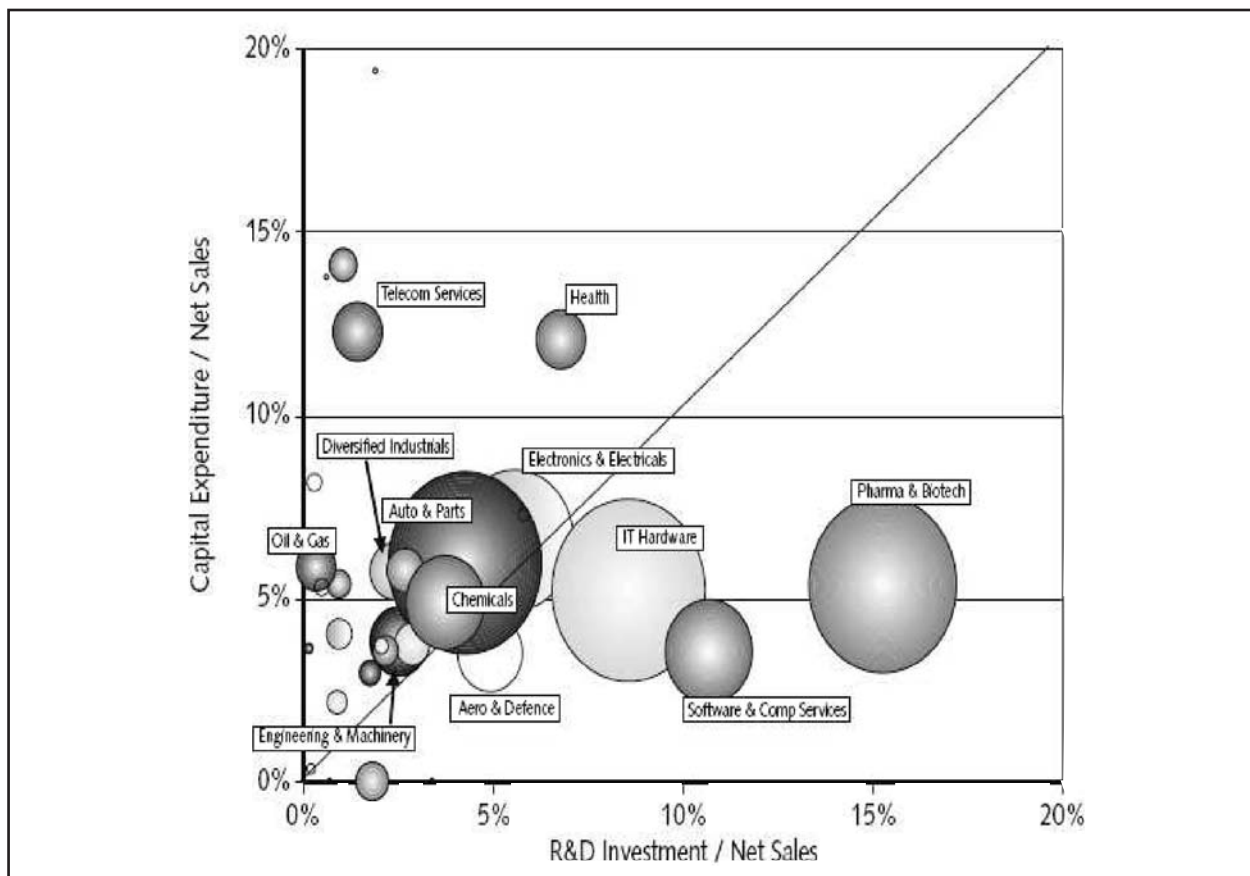


Figure.

tions très variées, auxquels les acteurs ont apporté des réponses différenciées.

- Il y a, en France, 17 pôles mondiaux ou à vocation mondiale, et 71 pôles, au total. Il est probable que certains d'entre eux n'auront pas vocation à bénéficier d'un soutien pérenne de l'Etat et qu'*a contrario*, quelques grands enjeux imposés par le contexte rappelé ci-dessus imposeront à celui-ci, sous contrainte budgétaire, de faire de vrais choix stratégiques (la figure ci-dessous donne, à titre d'illustration, à l'échelle mondiale, l'intensité relative de différents secteurs en investissements et en R&D, rapportés aux ventes). Pour autant, la politique des pôles a ainsi permis à de nombreux territoires de mieux mobiliser et concentrer leurs facteurs de compétitivité à des fins d'excellence, sans se borner aux seuls potentiels déjà très visibles internationalement, tout en entretenant une compétition susceptible d'accroître cette visibilité.

QUE PEUT-ON ATTENDRE DES PÔLES ?

L'évaluation en cours porte sur onze axes :

- stratégie économique et scientifique ;
- évolution du périmètre ;
- animation ;
- implication des PME et création d'entreprises ;
- développement des projets de R&D ;
- synergies entreprises-recherche-établissements de formation ;
- ancrage territorial et effet réseau ;
- rayonnement commercial et international ;
- enjeux ressources humaines et formation ;
- projets structurants ;
- intégration d'objectifs de développement durable.

Sans anticiper sur ces résultats, on peut se fonder :

- sur l'évaluation conduite pour l'action du fonds de compétitivité des entreprises de 1999 à 2005, qui montre une accélération du processus de maturation technologique, la création de plus d'une centaine de start-up, un ciblage sur un enjeu structurel fort (les nanotechnologies), la réduction des coûts de transaction pour les entreprises, ainsi que sur les synergies qui se créent entre pôles d'excellence et à l'interface desquelles naissent les innovations (en pratique, avant même la mise en place des pôles de compétitivité, les 3/4 des coopérations technologiques ou scientifiques se faisaient de façon transrégionale, voire transnationale ; l'exemple actuel du Royaume-Uni, reliant en un arc Oxford et Cambridge, traduit aussi cette réalité) ;
- sur des expériences antérieures, comme celle de Sophia Antipolis, pour laquelle le sénateur Laffitte estimait récemment qu'elle était responsable, après 30 ans d'existence, d'environ 130 000 emplois et du renouvellement du quart des emplois compétitifs de sa zone d'influence (ou encore sur le développement de l'aérospatial à Toulouse, partant d'une situation de quasi-hégémonie américaine en 1973, pour aboutir en 2005

à une équi-répartition, et, en ce moment même, à la perspective d'entrer sur les marchés, très réservés, de la défense américaine) ;

- L'exemple du GSM est, aussi, éclairant : il s'agit d'une invention qui, au stade de la recherche, date de 1978. Une évaluation (effectuée en 1985) aurait vu quelques appareils disponibles dans des services d'urgence ou chez quelques dirigeants. Une autre, conduite en 1995, aurait vu une part de marché de 1 % de la téléphonie mondiale, rapidement croissante, mais encore marginale. Une troisième, en 2005, aurait vu 2 milliards de portables : c'est l'innovation de rupture qui s'est déployée le plus vite de l'histoire industrielle, et qui a modifié fondamentalement les comportements et développé l'ubiquité, tout en créant des centaines de milliers d'emplois.

QUE DÉDUIRE, DE CES TROIS EXEMPLES ?

Les pôles peuvent avoir un impact structurant majeur. Mais ils ont un impact sur le temps long, pour autant que les politiques qui les portent soient conduites avec persévérance, patience et réactivité. Et ils sont d'autant plus efficaces que les acteurs coopèrent, non seulement en leur sein, mais aussi avec d'autres pôles d'excellence sur le territoire. La mesure des créations d'emplois à forte valeur ajoutée, et des emplois induits, se trouve ainsi décalée dans le temps : à court terme, on crée principalement des emplois de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens supérieurs dédiés à des tâches de recherche. A plus long terme, apparaissent des emplois en nombre réellement significatif.

Un second enseignement est celui de la taille critique : sans prise en compte des ordres de grandeur des investissements mondiaux dans les hautes technologies, il serait vain d'espérer se positionner sur les marchés porteurs des nanotechnologies, des biotechnologies, des écotechnologies. Et seule la mobilisation conjointe des forces vives qui, privées ou publiques, peuvent concourir à la présence d'intérêts français (au besoin, en partenariats) sur la scène mondiale est de nature à nous assurer une place notable dans le monde, dans les années à venir. Ceci vaut aussi pour les investissements des régions et des collectivités locales, qui jouent un rôle croissant, et seront d'autant plus efficacement investis que les ambitions qu'ils traduisent s'inséreront aussi harmonieusement que possible dans des stratégies, nationales et européennes, de tailles adaptées aux enjeux. En pratique, nombre de grandes villes et toutes les régions sont fortement impliquées pour accompagner les pôles et les intégrer à leur stratégie (schéma régional de développement économique et contrats de projets Etat-région).

Un troisième enseignement est lié aux partenariats internationaux : là où un effort national structuré sur longue période a été conduit, les taux de retour sur investissement français dans le PCRD, dans les projets Euréka ou dans des projets internationaux plus vastes

sont élevés. Et ces partenariats sont souvent une condition nécessaire de succès, s'ils parviennent à attirer et conserver les meilleures qualifications. Plus généralement, l'attraction de ressources rares (femmes et hommes hautement qualifiés, technologies, capitaux) est une condition nécessaire au développement durable d'une économie prospère.

Un quatrième enseignement tient aux bonnes pratiques : d'une part, il n'y a pas de recette universelle. D'autre part, on peut cependant tirer, des exemples fournis par les différents pôles, un certain nombre de principes communs, qui gagnent à être mutualisés. Les premiers enseignements en ont été récemment tirés, avec des applications en matière de propriété intellectuelle, de qualité, de sécurisation des données et des plateformes d'échanges, etc. D'autres vont l'être, sur la formation.

QUELS OUTILS, POUR L'AVENIR ?

Stratégie

L'Etat n'intervient pas dans la gouvernance des pôles et les appels à projets laissent l'essentiel de l'initiative aux acteurs de l'innovation. Il n'en va pas forcément de même dans tous les pays : la politique fédérale de R&D aux Etats-Unis a été marquée par des choix stratégiques forts (le nucléaire, après-guerre, la « guerre des étoiles », dans les années 80, les « autoroutes de l'information » au début des années 90), le doublement des moyens dévolus au NIH pour la santé à partir de 1998, les politiques sécuritaires du Homeland security après les attentats du 11 septembre 2001, et enfin, plus récemment, des politiques en faveur d'une plus grande autonomie énergétique. De même, le Japon a eu, initialement, des programmes centralisés pour ses technopôles. En France, en s'allégeant d'une partie des tâches de gestion (confiées à OSEO), l'Etat conservera une capacité d'orientation stratégique qui pourra trouver à s'exprimer, en liaison avec les autres partenaires.

En particulier, aujourd'hui, au minimum treize pôles travaillent sur des thèmes qui offrent des réponses au choc énergétique, tant du côté de l'offre que de celui des utilisateurs (Axelera, i-Trans, Mov'eo, Mer Bretagne & PACA, Cap Energies, Derbi, Lyon Urban Trucks & Bus, Nucléaire Bourgogne, S²E², Tennerdis, Véhicule du futur, Ville et mobilité durables...). Il est possible qu'un entrecroisement des moyens soit souhaitable, ne serait-ce que pour offrir une réponse de taille globale qui soit appropriée, par rapport aux moyens qui se développent ailleurs dans le monde, et alors même que nous disposons d'atouts majeurs et d'un savoir-faire éprouvé dans ces métiers.

D'autre part, les différentes priorités mentionnées par la Commission pour la libération de la croissance fran-

çaise ont des points d'application dans les différents pôles, qu'il s'agisse d'économie numérique et de diffusion de ses outils auprès des entreprises, de biotechnologies, de matériaux, d'écotechnologies ou encore de nanotechnologies.

De la même façon, la priorité gouvernementale apportée à la rénovation de l'enseignement supérieur et à l'évolution du système de recherche devrait associer ses propres pôles d'excellence en recherche et en enseignement supérieur (il en est actuellement envisagé une dizaine) et leurs points d'application naturelle que sont les pôles de compétitivité. Ceci favorisera des interactions permanentes entre les demandes du marché et les éléments de réponse que peuvent apporter les connaissances scientifiques, alors qu'un schéma trop linéaire allant de la science vers les applications correspondrait à une vision dépassée : l'investissement dans la société de la connaissance, conçu en liaison étroite avec les entreprises (comme c'est le cas dans de grands campus comme Stanford, le MIT, Cambridge, Qinghua ou Hinshu, ou également en Allemagne, qui développe aussi 10 « universités d'élite ») requiert un effort coordonné de la France, dans une situation de concurrence mondiale sans cesse accrue, en l'espèce, et où les montants d'investissements s'accroissent de toutes parts. Les effectifs prévisionnels de ParisTech et d'autres pôles devront être examinés à la lumière de travaux prospectifs détaillés, dont ceux (en cours) sur les besoins des pôles de compétitivité. Ces pôles d'excellence scientifique, qui requièrent un effort budgétaire dont la croissance est environ le quadruple de celle du budget de l'Etat, ne seront économiquement soutenables que s'ils appuient la compétitivité des entreprises et la prospérité de leurs salariés, et ils doivent donc être définis autour de 10 pôles de compétitivité mondiaux, tels que : Toulouse et aéronautique, Lyon et biotechnologie et chimie-environnement, Grenoble et nanoélectronique, Paris et logiciels et santé, Rennes et images et réseaux du futur, Nantes et matériaux nouveaux, Sophia Antipolis et les solutions communicantes sécurisées, les transports terrestres et la logistique étant développés dans la vallée de la Seine et dans la Région Nord. Le « plan campus » présenté par la ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Pécresse, le 6 février 2008, en conseil des ministres, prévoit une expertise des projets par huit personnalités. Il sera utile qu'elles intègrent cette préoccupation de cohérence aux objectifs économiques.

C'est également au regard des objectifs stratégiques que pourront évoluer, pour l'avenir, les critères d'évaluation des pôles.

Coordination

Le CIADT du 14 septembre 2004 a créé une structure administrative originale chargée du suivi au jour le jour de la politique des pôles : le groupe de travail interministériel. Il réunit l'ensemble des ministères et des

organismes intéressés par cette politique : les ministères chargés de l'aménagement du territoire, de l'industrie, de la recherche, de la défense, de l'agriculture, de la santé, de l'aviation civile, de l'équipement, de l'emploi, de l'intérieur et du budget, l'Agence nationale de la recherche, Oseo et la Caisse des dépôts et consignations. Ce groupe, animé conjointement par la DGE et la DIACT, est l'interlocuteur unique des pôles et des collectivités territoriales. Il est notamment chargé de l'instruction des dossiers de candidature de futurs pôles, de la mise en œuvre des mesures de soutien décidés par le CIADT du 12 juillet 2005, du financement des structures d'animation, de la gestion du fonds unique interministériel, de suivi de l'évaluation des pôles... Il devrait continuer à jouer un rôle clef pour les relations avec les collectivités territoriales et locales.

Gouvernance des pôles

Celle-ci comprend *a priori*, reposant sur une équipe d'animation dont la grande qualité est cruciale :

- une vision stratégique (une ambition industrielle), caractérisée par une feuille de route ;
- une politique de ressources humaines ancrée dans le lien avec les institutions de formation et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences nécessaires ;
- des projets de R & D sur des briques technologiques identifiées et, pour leur donner corps, des outils structurants tels que des plateformes technologiques, des outils de veille ou des outils de mutualisation ;
- une structuration du développement commercial visé (avec mise en commun d'analyses de marché, la démarche marketing prévue par le pôle) ;
- une visibilité et une stratégie européenne et internationale pour développer des partenariats technologiques (Eureka, PCRDT, notamment) et attirer des compétences :
 - Dans certains cas, une politique foncière et d'aménagement de l'espace, comportant des projets structurants, pour s'assurer des moyens d'un développement à moyen terme du pôle ;
 - Des outils spécifiques d'appui aux PME, notamment par le secteur financier, du *business angel* à la banque, en passant par les fonds de capital-risque.

Diffusion

La diffusion des technologies, leur appropriation rapide par des entreprises utilisatrices dans différents métiers est une source majeure de compétitivité et, dans une certaine mesure, elle a été le maillon faible des politiques d'innovations suivies en France, à diverses périodes. Les progrès apportés par les pôles, en associant davantage les PME, sont de ce point de vue réels,

ainsi que ceux permis par la création des instituts Carnot, et les progrès réalisés par les centres techniques industriels, sans oublier la diffusion d'outils de veille scientifique et technique dans les PME.

Intelligence économique et sécurité

Une attention particulière doit continuer d'être apportée aux questions relatives à la sécurité des plateformes de mutualisation de l'information, comme c'est le cas depuis deux ans, sans préjudice du développement d'autres outils de veille par chacun des acteurs, de façon décentralisée. Dans les technologies de l'information, en particulier, les pratiques du web 2.0 conduisent à ce que les produits et services soient quasiment une version prototype perpétuelle, améliorée de façon continue tant par les utilisateurs que par les promoteurs du service ou du produit.

Simplifications

La diversité des sources de financement a été réduite, dans un premier temps, grâce à la création du fonds interministériel unique et, dans un second temps (processus toujours en cours) par le rôle accru d'OSEO. D'autres travaux en cours visent à poursuivre dans cette voie, afin que (pour une entreprise donnée) les ressources soient facilement identifiables, rapides d'accès, prévisibles et simples. Cela passe par une rationalisation des dispositifs d'aides, selon les différentes sources dépendant de l'Etat et, pour les autres, par des règles de transparence (le Conseil d'analyse économique travaillant sur cette question).

Place des PME dans les soutiens apportés par les pôles

La participation des PME (au sens d'Oseo, soit moins de 2 000 personnes employées), dans les financements (FUI + Oseo, en 2006) est de :

- 30 %, exprimée en nombre de dossiers portés dans les 17 pôles mondiaux ;
- 60 % du montant des subventions aux entreprises (les aides aux laboratoires n'étant pas comptées) ;
- les PME représentent, en effectif, 74 % des 6 390 entreprises des pôles existant à ce jour.

La part des pôles dans les financements (accordés par le FCE / FUI de 2005 à 2007) est de :

- 50 % pour les pôles mondiaux,
- 24 % pour les pôles à vocation mondiale,
- 26 % pour les autres pôles.

La participation des PME aux instances dirigeantes des pôles, à ce jour, reste améliorable, même s'il ne faut pas

exagérer la difficulté : les PME représentent 74 % des entreprises membres des pôles, certains pôles sont quasi exclusivement constitués de PME (Cap Digital, Cancer Bio Santé, Imaginove, Cosmetic Valley, Arve Industrie...) et la part des aides aux entreprises qui leur revient sur les appels à projets émanant des pôles est de 60 % (chiffre 2006) ;

De vastes débats sont en cours, portant sur les bons niveaux d'intervention, en taux et en valeur absolue, et sur la plus ou moins grande automaticité de ceux-ci. Disons simplement qu'il faut tenir compte de la réalité de la concurrence internationale pour la localisation des centres de recherche de grandes entreprises, de la tendance à l'externalisation de la recherche par celles-ci, au profit d'un tissu dense de PME innovantes ou de start-up, du souhait de renforcer les entreprises moyennes en tenant compte du soutien qui leur est apporté ailleurs dans le monde, de la nécessité d'éviter les effets d'aubaine, du fait que les dispositifs liés aux pôles ne sont pas l'alpha et l'oméga des politiques d'innovation, mais que coexistent des procédures « horizontales », non géographiques, qui ont également un poids dans l'économie globale du soutien aux PME, enfin des perspectives apportées par la directive « services », qui devrait induire des mutualisations de ressources d'innovation dans des entreprises de services parfois encore trop petites au regard de la concurrence européenne.

suivent en retraçant quelques aspects, et ils contribueront, nous l'espérons, comme tels, à accroître encore l'impact d'un effort partagé, en faveur de l'intérêt général du pays.

Mis sur le web en avril 2011 par R. Mabl

Mesure de l'impact macro-économique des pôles

Ainsi qu'il a été dit, il est beaucoup trop tôt pour avoir une vision claire de l'impact des pôles sur l'évolution du tissu des entreprises. Toutefois, une étude statistique parue en décembre 2007 donnait la part des entreprises concernées, fin 2006 : près de 5 000 établissements d'entreprises, employant 640 000 salariés, étaient membres d'au moins un pôle de compétitivité. Les pôles couvraient alors près de 3 % de l'emploi salarié national et 11 % de l'emploi industriel. Les pôles mondiaux avaient une moyenne de 27 000 salariés, contre 16 000 pour les pôles à vocation mondiale et 10 000 pour les pôles nationaux. Les PME des pôles mondiaux se distinguent, quant à elles, par une forte orientation vers les marchés étrangers.

CONCLUSION

La politique des pôles de compétitivité a créé une dynamique ; ses outils sont, bien sûr, perfectibles et adaptables. Mais pour réussir, les pôles ont avant tout besoin d'une continuité et d'une visibilité du soutien public qui accompagnent au mieux la définition et la mise en œuvre de leur stratégie propre. Les articles qui